

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1041

présenté par

M. Philippe Vigier, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani,
M. Charles de Courson, Mme Dubié, M. El Guerrab, M. Falorni, M. Favennec Becot, M. François-
Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

ARTICLE 3

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Les comités sociaux d'administration sont destinataires du cadre d'emplois de chaque filière et de leur usage au sein de chaque administration. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre aux comités sociaux d'administration d'avoir connaissance de la gestion des emplois au sein de chaque administration à travers l'usage qui est fait du cadre d'emplois régi par un décret en Conseil d'État, relativement aux modalités de recrutement, de nomination et de titularisation, des règles d'avancement et de promotion interne.